

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1136

présenté par
M. Pancher, M. Reynier et M. Tuaiwa

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 5, substituer au mot :

« prix »,

le mot :

« coût ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement indispensable de l'efficacité énergétique passe par un changement de paradigme, à savoir raisonner non plus en fonction du prix de l'énergie mais de son coût pour le consommateur quel qu'il soit.